COMPTE-RENDU de la réunion du 14 JANVIER 2016.

Étaient présents: Mme HURLIN Cathia, Mrs FISCHER Didier, JEANJEAN Lillian, MATHIEU Dominique, DEBRIN Jean-Luc, DE PAOLIS Sylvio, ZANGA Frédéric, BIZZARRI Pascal, HOFF Jean-Pierre et CUCHE Sébastien.

Représentant la majorité des membres en exercice.

Membres absents excusés: Mr JEANJEAN Lillian.

Membres absents:

Délibération N° 2016 - 001

Budget primitif COMMUNE 2015 - Virement de crédits.

Vote à l'unanimité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget COMMUNE de l'exercice 2015

CREDITS A OUVRIR

| Chapitre | Article | Nature | Montant |
|----------|---------|--|----------|
| 65 | 6554 | Contributions aux organsmes de regroupement. | 864.00 € |

CREDITS A REDUIRE

| Chapitre | Article | Nature | Montant |
|----------|---------|--------------------|-----------|
| 022 | 022 | Dépenses imprévues | -864.00 € |

Délibération N° 2016 - 002

Budget primitif EAU 2015 - Virement de crédits.

Vote à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget EAU de l'exercice 2015

CREDITS A OUVRIR

| Chapitre | Article | Nature | Montant |
|----------|---------|--|---------|
| 014 | 701249 | Reversement redevance Agence de l'Eau. | 15.00 € |

CREDITS A REDUIRE

| Chapitre | Article | Nature | Montant |
|----------|---------|--------------------|----------|
| 022 | 022 | Dépenses imprévues | -15.00 € |

Délibération N° 2016 - 003

Assurance CIADE. Ristourne de cotisation.

Vote à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de CIADE (assureur de la commune) en date du 17 novembre 2015.

CIADE fait bénéficier à la commune une ristourne de 5% s'élevant à 72.00 € sur la cotisation 2014. Il invite l'assemblée à délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTE la ristourne de CIADE s'élevant à 72.00 €.

CHARGE le Maire d'émettre le titre de recette correspondant.

Délibération N° 2016 - 004

Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel non titulaire.

Vote à l'unanimité.

Le Maire rappelle à l'assemblée :

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ;

VU le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

VU le Code des assurances

VU le Code des marchés publics

La commune a, par la délibération du 8 novembre 2012 demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n°86-552 du 14 mars 1986.

Le Maire expose que le Centre de Gestion a communiqué à la commune les résultats la concernant.

Le Conseil, après en avoir délibéré:

DECIDE d'accepter la proposition suivante :

<u>Assureur</u>: **CNP ASSURANCES** <u>Courtier gestionnaire</u>: **SOFCAP**

Durée du contrat : à compter du 14 JANVIER 2016 jusqu'au 31 décembre 2016

Régime du contrat : capitalisation

<u>Préavis</u>: adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois avant l'échéance du 1^{er} janvier

- Agents titulaires ou stagiaires non-affiliés à la CNRACL et des agents non titulaires de droit public (IRCANTEC)

Tous les risques avec une franchise de 10 jours fermes en maladie ordinaire

Taux: 1.05%

DECIDE d'autoriser le Maire à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent. **CHARGE** Le Maire à résilier, si besoin, le contrat d'assurance statutaire en cours.

DIVERS

- Démission du Second Adjoint.

Monsieur le Maire donne connaissance du courrier de Monsieur JEANJEAN Lillian, second adjoint au Maire, demandant sa démission du conseil municipal à compter du 31 décembre 2015. Conformément à l'article L 2122-15 du CGCT, la demande de Monsieur JEANJEAN Lillian a été transmise en Sous-préfecture. La démission sera définitive à compter du jour où son acceptation par le préfet sera portée à la connaissance de l'intéressé.

- Démission d'une conseillère municipale.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame KASIDIS Estelle par courrier en date du 24 décembre 2015, a présenté sa démission de conseillère municipale. Monsieur le Maire précise que la démission d'un conseiller municipal devient effective de suite.

Les points concernant l'élection d'un second adjoint ainsi que le remplacement des délégués auprès des syndicats intercommunaux seront reportés à la prochaine réunion du conseil, après réponse de la Sous-préfecture au sujet de la démission du second adjoint.

- Organisation d'un concert.

Les conseillers décident d'arrêter la date de la manifestation : le samedi 3 septembre 2016. La manifestation se déroulera en trois étapes : première partie à l'Eglise – Repas sur la Place de l'Eglise et la seconde partie au Château. Il convient de retenir un orchestre.

- La dépose des décors lumineux aura lieu le samedi 23 janvier prochain dès 9 heures.
- Monsieur le Maire signale que les travaux d'élagage sur la voie communale ont été réalisés. Le coût de ces travaux étant inférieur au devis.
- La pompe doseuse pour la javel est tombée en panne.
- Un surpresseur dans l'un des logements communaux est actuellement en panne. La commune va acheter une nouvelle membrane.
- La mairie a pris contact avec une Etude Notariale pour l'acquisition d'un terrain appartenant à un particulier.
- Monsieur le Sénateur Masson rendra visite aux élus de la commune ce vendredi à 18H00 en mairie.
- Le bulletin communal est en cours d'élaboration.

A Craincourt, le 18 janvier 2016.

Le Maire : Didier FISCHER